



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole de culture générale Fribourg ECGF
Fachmittelschule Freiburg FMSF

Avenue du Moléson 17, 1700 Fribourg

T +41 26 305 65 65, ecgf-fmsf@edufr.ch
www.ecgffr.ch

Demande d'admission à l'Ecole de Culture Générale de Fribourg

Pour l'année scolaire :/.....



Délai d'inscription
15 février

Données du-de la candidat-e

Nom : Prénom :

No AVS : Date de naissance : Sexe : M F

Adresse :

Code postal + Localité :

Tél. portable :

Adresse e-mail : Langue maternelle :

Nationalité (pays) : Lieu d'origine :

Parcours scolaire :

J'ai effectué mon école secondaire (CO) en section : G PG

Veuillez joindre à votre demande une copie du dernier bulletin scolaire du CO

Etablissement actuel :

Représentant légal 1

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F M

Tél. fixe :

Tél. portable :

Adresse :

NPA+Localité :

Adresse e-mail :

Représentant légal 2 (à remplir également) :

.....

.....

.....

F M

.....

.....

.....

.....

.....



Suite au verso

Je souhaite m'inscrire de la façon suivante :

- section francophone
 cursus bilingue (plus d'informations et conditions d'admission sur la page web) : www.ecgffr.ch/fr/formations/bilinguisme/

Type de certificat ECG envisagé : pédagogie santé/sciences expérimentales travail social

Cours facultatifs (non obligatoire à choix) : initiation musicale théâtre aucun
plus d'informations sur la page web : https://www.ecgffr.ch/fr/vie-de-lecole/theatre_initiation_musicale/

Bénéficiez-vous de mesures SAF (Sports-Arts-Formation) ? Non Oui, discipline : (ex. : football, musique)
plus d'informations sur la page web : <https://www.ecgffr.ch/fr/ressources-eleves/sports-arts-formation/>

Devez-vous bénéficier de mesures de compensation des désavantages (handicap) ?

- Non Oui

Un dossier doit être joint à l'inscription pour obtenir des mesures de compensation des désavantages. Des informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse : www.fr.ch/S2. Le dossier doit obligatoirement être complet pour être pris en considération.

Conditions d'admission à l'ECG (art. 11 des directives DICS concernant l'admission dans les écoles du secondaire supérieur)

¹ Sont admis sans examen d'admission :

- a) Les élèves de 11H du type de classe pré gymnasiale qui atteignent les exigences de leur type de classe à la fin de l'année scolaire.
- b) Les élèves de 11H du type de classe générale dont la somme des notes du bulletin en français (coefficent 1), en mathématiques (coefficent 1), en allemand et anglais (moyenne des deux notes, coefficent 1) et en sciences de la nature et histoire-géographie (moyenne des deux notes, coefficent 1) atteint 19 points à la fin de l'année scolaire et dont aucune de ces quatre notes n'est inférieure à 4.
- c) Les élèves provenant d'une école publique d'un autre canton, d'une école reconnue par un autre canton ou d'une école suisse de l'étranger qui remplissent les conditions de passage dans les classes analogues de leur école.

² Peuvent être admis en cas de réussite de l'examen d'admission de mars :

- a) Les élèves du type de classe générale qui, à la fin du premier semestre, ne remplissent pas les critères d'admission comme définis dans l'alinéa 1 let. b, à l'exclusion de ceux qui n'atteignent pas les exigences de leur type de classe.
- b) Les élèves provenant d'écoles privées.

³ Peuvent être admis en cas de réussite de l'examen d'admission de juillet : les élèves de la classe générale qui, à la fin de l'année scolaire, ne remplissent plus les critères d'admission comme définis dans l'alinéa 1 let. B, à l'exclusion de ceux qui n'atteignent pas les exigences de leur type de classe.

⁴ Pour les élèves de 11H, provenant de l'étranger, qui déménagent dans le canton de Fribourg avec leurs parents, le directeur ou la directrice décide s'ils doivent passer un examen d'admission.

⁵ Dans des circonstances particulières, l'admission peut être autorisée sur proposition du directeur ou de la directrice de l'école du cycle d'orientation (admission sur dossier).

Les élèves de 11H du type de classe générale qui n'atteignent pas les exigences de leur type classe au terme du premier semestre mais seulement en fin d'année, sans toutefois atteindre le nombre de points requis pour une admission directe, peuvent passer l'examen d'admission du mois de juillet.

L'examen d'admission porte sur les trois disciplines français, allemand et mathématiques. Une moyenne est effectuée entre les notes obtenues à l'examen d'admission et les notes du bulletin du premier semestre de la 11H obtenues dans ces branches. Si l'examen d'admission est passé lors de la session de juillet, ce sont les notes annuelles dans ces branches qui sont prises en compte. Pour les élèves des écoles privées ou provenant de l'étranger, seules les notes obtenues à l'examen d'admission sont prises en compte. Il n'y a pas d'examen de rattrapage (on ne peut pas effectuer les examens d'admission de mars et de juillet durant la même année).

Après avoir pris connaissance des conditions d'admission ci-dessus et rempli les rubriques concernées, par ma signature, je confirme ma demande d'inscription à l'ECGF.

Lieu et date : Signature du-de la candidat-e :

Signature du représentant légal :

Veuillez joindre à votre demande une copie du dernier bulletin scolaire du CO puis nous retourner le tout par email (ecgf-fmsf@edufr.ch) jusqu'au 15 février.

Nous vous prions de nous informer par email en cas de désistement.